

Quelques exemples de choix de plantes, certaines alternatives aux désherbants, toutes rustiques et volontaires :

- *Acanthus mollis* (acanthé) – l'acanthé peut sécher lors des été chauds et secs: elle repoussera en automne avec les jours qui raccourcissent sans attendre les premières pluies
- *Achillea crithmifolia* (achillée basse) (exemple en pied d'arbre Grande Rue)
- *Achillea umbellata* (achillée basse)
- *Centaurea bella* (centaurée alléopatique)
- *Jasminum nudiflorum* (jasmin d'hiver)
- *Liriope muscari*
- *Hedera helix* (lierre)
- *Vinca minor* (petite pervenche)
- *Vinca major* (grande pervenche)
- *Geranium sanguineum* (le vrai géranium : il se ressème)
- *Phlomis russeliana* (exemple en pied d'arbre Grande Rue)
- *Artemisia alba* (alléopatique : vieillit bien, à la différence des lavandes)
- *Perovskia atriplicifolia*
- *Bergenia cordifolia* (plante des savetiers – bergénie)
- *Cerastium tomentosum* (Corbeilles d'argent)

Liste ci-après : voir la rusticité avec le pépiniériste (rusticité = résistance au gel).

Les sols humides en hiver (argileux) diminuent la résistance au gel.

- Les romarins (*Rosmarinus officinalis*) : attentions les plus rampants sont les plus gélifs)
- Les lavandes (*Lavandula*)
- Les santolines (*Santolina*)
- Les euphorbes (*Euphorbia*)
- Les thym rampants (*Thymus*)
- Les *Sedum* et les *Sempervivum*.

Certaines plantes sont interdites comme les graminées invasives, les buddleias sauf indication spécifique à l'espèce.

Les annuelles et vivaces qui se ressèment sans être classées envahissantes sont autorisées et bienvenues.

Les arbustes ne devront pas déborder sur les tombes avoisinantes et les allées sauf autorisation expresse.



Acanthus mollis_Lavandula_Républik



Monnaie du Pape



Bergenia cordifolia



1. Informations pratiques

Avis de constat d'abandon

Le maire de la commune de Saillans informe les descendants ou successeurs des titulaires de concessions perpétuelles que, par application du code des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R 2223-23, il sera procédé dans le cimetière communal, le lundi 25 novembre à 10h, à la constatation de l'état d'abandon dans lequel se trouvent certaines de ces concessions.

Il les invite à assister à ce constat ou à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

La liste des concessions concernées peut être consultée en mairie, du lundi au vendredi, le matin de 9h à 12h.

Entretien des sépultures :

Les propriétaires ou les ayants droit d'une concession sont tenus de maintenir la tombe en bon état. C'est à dire de garantir l'étanchéité du caveau, nettoyer la pierre tombale, prendre soin des plantes, rénover la sculpture... Tous les aménagements et les travaux sont à leurs frais. Ils peuvent réaliser eux-mêmes le nettoyage du tombeau ou le confier à des professionnels.

Il arrive en effet que la réhabilitation périodique du caveau familial ne soit pas respectée. Éloignés de la commune, les membres de la famille laissent le lieu à l'abandon. Rares sont ceux qui désherbent les alentours. Faute de rénovation, certains monuments tombent en ruine, or l'état de délabrement d'une tombe peut provoquer des conséquences importantes.

2. Le cimetière zéro-phyto, qu'est-ce qui change ?

Les cimetières changent... changeons notre regard sur le cimetière de Saillans avec le zéro phyto...

...laissons la nature aussi franchir les murs du cimetière...



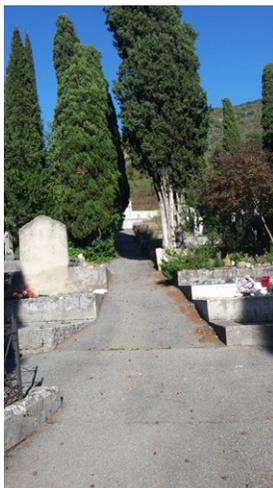
Depuis l'apparition de la phytochimie dans les années 50, les allées des cimetières étaient arrosées de pesticides pour maintenir une «propreté», bien illusoire pourtant. Pas d'herbes certes, mais un sol contaminé, des eaux de ruissellement chargées de produits dangereux se déversant dans la Drôme et des conditions de travail nocives pour la santé des agents communaux.

Si, aujourd'hui, l'herbe revient dans les allées, ce n'est pas par absence d'entretien. C'est la marque d'un entretien plus respectueux de la vie, de la nature et de la santé de chacun d'entre nous. Et une attention pour les générations futures que les plus anciens n'auraient probablement pas reniée.

Désormais, on bine, on sarcle, on végétalise et on laisse pousser un peu plus qu'avant. Le cimetière, lieu de mémoire, redevient un lieu de vie pour la nature.

Aujourd'hui, les herbes sauvages fleurissent, les abeilles et tous les insectes pollinisateurs ont de bonnes conditions de vie et l'eau de la Drôme retrouve une certaine qualité. Pas à pas, la nature reprend sa place au village après des décennies passées à l'éradiquer. Une avancée possible grâce à l'abandon progressif de l'usage des produits phytosanitaires.

Dès 2014, Saillans s'est engagée à avec une réduction de plus de 95% en 10 ans de produits chimiques (100 % pour les espaces extérieurs).



Fleurir une tombe à l'année : Quelles plantes utiliser pour orner les tombes ?

La palette de végétaux utilisables est grande, mais il est intéressant d'utiliser des plantes pérennes ou qui se resèment seules. Avec la concession, vous êtes propriétaires de ce petit espace pendant la durée de celle-ci.

Vous pouvez donc créer à votre guise un véritable mini-jardin. Pour concevoir ces mini-paysages, faites appel à des plantes rustiques-résistantes à la sécheresse et au développement modéré ou supportant les tailles.

La périodicité de vos visites au cimetière conditionnera votre choix. Si vos visites sont espacées ou si vous habitez loin du lieu de sépulture de vos proches, vous opterez pour des plantes résistantes et rustiques.

Peu utilisées, les plantes à bulbes sont intéressantes, particulièrement les espèces botaniques qui s'acclimatent rapidement.

L'utilisation de couvre-sols allélopathiques, qui diffusent naturellement des composés chimiques inhibant la germination des espèces concurrentes, est une solution pour limiter l'entretien de désherbage.



Bergenia cordifolia

Il est conseillé d'apporter du sable au fond des trous de plantation, le sol du cimetière de Saillans étant extrêmement argileux

Les plantations de novembre et décembre sont celles qui réussiront.

Les conditions de culture en pépinière sont primordiales, ainsi que le choix des tailles des végétaux : plantés petits, ils pousseront mieux.



Cerastium tomentosum



Achillea crithmifolia